

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE MUSEE PROMENADE
MARLY-LE-ROI / LOUVECIENNES**

**Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye**

Siège : Mairie de Marly-Le-Roi
Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

**SEANCE DU
22 octobre 2018**

PUBLIE LE : 2 novembre 2018

Délibération n° 221018-5 : Sortie du groupement de commandes d'assurances incendies, accidents et risques divers (IARD) avec la ville de Marly-le-Roi

L'an deux mille dix-huit, le vingt-deux octobre à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour le Musée Promenade Marly Le Roi - Louveciennes, dûment convoqué par le Président le quinze octobre, s'est réuni au Musée Promenade à Louveciennes, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-François PERRAULT**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 22 OCTOBRE 2018

Présents

LOUVECIENNES

Philippe DELARUE, 1ER VICE PRESIDENT
Laurence LAFONT, DELEGUEE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI

Jean-François PERRAULT, PRESIDENT
Stéphanie THIEYRE, 2EME VICE PRESIDENTE
Claudia PICON, DELEGUEE TITULAIRE

Absents excusés

LOUVECIENNES

Jean-Philippe SCHWEITZER, DELEGUE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI

Hubert POTHELET, DELEGUE TITULAIRE

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux
Madame Géraldine CHOPIN, Directrice du Musée Promenade

Nombre de communes	:	2
QUORUM	:	5
<u>Délégués présents</u>	:	5
<u>Pouvoir</u>	:	1
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	6

MUSEE PROMENADE / CS – 221018-5

OBJET : SORTIE DU GROUPEMENT DE COMMANDES D'ASSURANCES INCENDIES, ACCIDENTS ET RISQUES DIVERS (IARD) AVEC LA VILLE DE MARLY-LE-ROI

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, et notamment son article 28 ;

VU la délibération n° 150616-10 par laquelle le syndicat intercommunal pour l'aménagement du Musée Promenade a adhéré au groupement de commandes des syndicats intercommunaux ;

VU la délibération n° 150616-11 par laquelle le syndicat intercommunal pour l'aménagement du Musée Promenade a adhéré au groupement de commandes de la ville de Marly-le-Roi ;

VU le résultat de l'audit mené par l'assistant à maîtrise d'ouvrage du marchés d'assurances du groupement de commande des syndicats intercommunaux ;

VU la qualité des garanties offertes par ces nouveaux contrats ;

CONSIDERANT l'économie réalisée dans le cadre des marchés publics d'assurances du groupement de commande des syndicats intercommunaux.

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

APPROUVE la sortie du groupement de commande qui désigne la ville de Marly-le-Roi comme coordonnateur.

Fait à Marly-le-Roi, le 02 NOV. 2018

Transmis en Préfecture et affiché le 02 NOV. 2018

Pour Extrait Conforme

Jean-François PERRAULT
Président du Syndicat Intercommunal

